



MAZAN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2018.

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-neuf étaient présents ou représentés.

En remplacement de Mme Benet, l'assemblée a désigné M. Rochat comme membre des commissions municipales dont elle faisait partie.

En ce qui concerne la révision simplifiée du PLU, la question a été retirée de l'ordre du jour et sera examinée ultérieurement.

L'assemblée a décidé :

- de reconduire l'opération façade (suivi et animation, point d'information en mairie) pour une durée de 6 mois ;
- d'autoriser M. le Maire à modifier le règlement de copropriété avec état descriptif de division d'un immeuble détenu pour partie par la commune ;

Elle a fixé les taux des impôts communaux et adopté le budget primitif de la ville pour 2018.

Elle a autorisé M. le Maire à signer des conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € ainsi qu'une convention d'accès pour la consultation des données allocataires avec la CAF de Vaucluse.

Elle a modifié le tableau des effectifs.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal puis il a répondu à des questions diverses.